

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 4-2008

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze mai deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune, sous la Présidence de Monsieur Paul ARNOUX, doyen d'âge :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 32
Pouvoirs : 7
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 38

Présents(es)

Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Claire CHASTAN,
Pierre COMBES,

Thierry CORNILLET,
Gérard COUPON,
Claude DAUMAS suppléant
Thierry DAYRE,
Jean-Louis D'OTEMAR,
Jacques ESTEVE suppléant,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
Gérard GOZZI,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,

Bernard ILLY,
Bruno LAGIER,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Albert MOULET,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Gérard BERTRAND à Thierry CORNILLET, Michel GREGOIRE à Hervé RASCLARD, Valéry LIOTAUD à Jacques ESTEVE suppléant, Marianne ORY à Michèle EYBALIN, Jean-Louis REY à Claude DAUMAS suppléant, Claude REYNARD à Catherine VESPIER, Jean-François SIAUD à Pierre COMBES,

Excusés(es)

Jean BESSON, Olivier CADIER, Christophe CASTANER.

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

En sa qualité de doyen d'âge, Monsieur Paul ARNOUX lance un appel à candidatures pour la Présidence du Syndicat mixte.

Madame Christine NIVOU propose Monsieur Hervé RASCLARD.

En l'absence d'autre candidature, Monsieur Hervé RASCLARD est seul candidat.

L'élection à bulletin secret donne le résultat suivant :

- Hervé RASCLARD : 38 voix
- Blanc ou nul : 1

Monsieur Hervé RASCLARD est donc élu Président du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales à la majorité des délégués présents ou représentés.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD